



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manipulateur radio et brancardiers

Question écrite n° 27572

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conditions de travail des manipulateurs radios et brancardiers. Pour ce qui concerne les manipulateurs radios, leur formation nécessite 3 ans d'études paramédicales. A l'issue de cette formation, ils disposent d'un domaine de compétences large tel que l'imagerie médicale en réalisant les actes de radiographie, IRM, scanner et aide opératoire en radiologie interventionnelle. Mais ils sont aussi présents dans les traitements de radiothérapie et les examens de scintigraphie en médecine nucléaire. Ces métiers sont indispensables aux diagnostics, aux suivis et aux traitements des patients, et occupe une place prépondérante dans le parcours de soin des malades. Les brancardiers travaillent dans des établissements de soins ou dans des centres hospitaliers. Ils accompagnent les malades à l'intérieur d'un établissement hospitalier, doivent connaître les gestes de premiers secours et assurer la sécurité du patient, mais aussi les techniques de manutention. Ils assurent également la transmission du dossier médical, transportent aussi des prélèvements entre les services et les laboratoires d'analyses et travaillent donc en étroite collaboration avec les différentes équipes médicales. Ces professions, pourtant indispensables au bon fonctionnement du parcours de soins, se considèrent comme oubliées des mesures « Investir pour l'hôpital » arguant du fait que la reconnaissance de leur profession respective n'apparaît pas de façon évidente dans ces annonces. Revalorisation salariale, suppression des tâches chronophages telles que le secrétariat pour les manipulateurs notamment, renforcement des moyens financiers, réévaluation de la pénibilité du travail, telles sont entre autre les revendications de ces professions. Il lui demande donc quelles dispositions sont envisagées pour améliorer les conditions de travail de ces professions en tenant compte de ces remarques.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27572

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2106

Question retirée le : 23 juin 2020 (Fin de mandat)